

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité de la Paroisse Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle
des séances du conseil le seizième de jour de mai 2022 (16/05/2022)
à compter de dix-neuf (19h00) et à laquelle assemblée sont présents
les conseillers suivants :

Rita Dufresne	Lucie Geoffrion	Éric Beauchamp
Émilie Doucet	Bernard Dumais	Gaétan Beauchesne

Est absente :
Marlène Doucet

Tous formants quorum sous la présidence de Rita Dufresne,
maire. Sylvie Genois, greffière trésorière, est aussi présente.

Ouverture de l'assemblée

Il est constaté que la convocation a été faite par la mairesse Rita
Dufresne et que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par
le code municipal.

Le sujet à l'ordre du jour est :

1. Dossier ex-gérante du camping.

Résolution 2022-05-101 Dossier ex-gérante du camping

ATTENDU le congédiement de Madame Lise Bérubé, gérante du
terrain de camping et de la marina de Saint-Roch de Mékinac, en date
du 21 février 2022;

ATTENDU la plainte pécuniaire et la plainte pour congédiement fait
sans cause juste et suffisante déposées par Mme Bérubé devant la
CNESST suite à son congédiement;

ATTENDU les discussions ayant eu cours entre Mme Bérubé et les
représentants de la Municipalité dans le cadre de la séance de
médiation tenue par Mme Sylvie Desautels, médiatrice pour la
CNESST, en date du 11 mai 2022;

ATTENDU les termes convenus entre la Municipalité et Mme Bérubé
afin de régler ses plaintes susmentionnées et tout litige relié à son
emploi et la fin de celui-ci;

Sur la proposition de Gaétan Beauchesne

Appuyée par Éric Beauchamp

Il est résolu de payer la somme convenue, moins les retenues fiscales
applicables, à Madame Lise Bérubé, conformément aux modalités
prévues à l'entente de règlement hors cours à intervenir entre les
parties, et de mandater la mairesse, Madame Rita Dufresne, afin de
signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce règlement.

-Adoptée à l'unanimité-

La levée de l'assemblée est proposée par Bernard Dumais, appuyé
par Gaétan Beauchesne. Il est 19 heures 11.

Rita Dufresne, mairesse

Sylvie Genois, Greffière-trésorière

*« Je, Rita Dufresne, atteste que la signature du présent procès-
verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions
qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*